

SESSION 2014

**CAPEPS
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

**COMPOSITION RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE, EN RELATION AVEC L'EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE ACQUISE PAR LE CANDIDAT DANS LA DISCIPLINE**

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

L'EPS s'est dotée d'un cadre disciplinaire commun au collège et au lycée, permettant d'envisager la mise en place d'un véritable curriculum de formation, balisé par des niveaux de compétences à atteindre.

A partir de vos connaissances et de votre expérience professionnelle, montrez comment les usages et les pratiques d'évaluation des acquis des élèves peuvent aider l'enseignant à amener chacun d'eux à un niveau de compétence reconnu.